

LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

Fédération Française de Voile

Avenue de la Capitainerie -17000 LA ROCHELLE -Tél 05.46.44.58.31- Fax 05.46.45.29.84

E-mail : ligue-voile-poitou-charentes@wanadoo.fr Site de la Ligue <http://www.voilepoitoucharentes.org>

REGLEMENT_INTERVENANTS_CLUBS2011/PB/DD

A L'attention des Clubs sportifs,

ENCADREMENT TECHNIQUE DES STAGES SPORTIFS REGIONAUX ET SUIVIS D'EPREUVES

La Ligue Poitou-Charentes de Voile organise des stages sportifs et des suivis d'épreuves à l'attention des coureurs issus du **Centre d'Excellence Régional de La Rochelle**, des **Ecoles de Sport** et **Equipes de Club** des clubs de la Région, sur les principaux supports fédéraux : OPTIMIST, LASER, 420, CATAMARANS, PLANCHES A VOILE et Open 5.7. Un calendrier annuel des stages sportifs et des suivis d'épreuves sont communiqués aux clubs en fin d'année pour l'année suivante.

L'encadrement technique de ces stages et suivis d'épreuves sont généralement pris en charge par les entraîneurs salariés ou cadres techniques d'Etat de la Ligue. Il est proposé aux clubs qui inscrivent un certain nombre de coureurs sur ces stages ou suivis d'épreuves, de missionner leur entraîneur. Objectifs : les coureurs sont suivis par leur entraîneur habituel, qui profite de l'encadrement régional dans le cadre de la formation continue des Entraîneurs.

Sur le plan pratique, les entraîneurs de club sont sollicités par la Ligue lors de l'établissement du calendrier des Stages Sportifs Régionaux et Suivis d'épreuves (fin d'année). Après accord des Présidents de clubs concernés, la Ligue valide l'encadrement des stages et suivis d'épreuves.

Prise en charge financière de la Ligue :

La Ligue indemnise le club qui met à disposition son entraîneur, sur un forfait de 6 à 8 heures par jour maximum (suivant la nature du stage ou du suivi d'épreuve), au taux horaire de 15 euros plafonné. Il s'agit bien d'une indemnisation puisque la Ligue prend à sa charge l'organisation du stage ou du suivi d'épreuve pour ce niveau de pratique en relais du club qui amène ses coureurs.

Le club devra adresser, dès la fin du stage ou du suivi d'épreuve, une facture à la Ligue reprenant les références du stage ou suivi d'épreuve (dates, série, lieu), nom de l'entraîneur de club, le nombre d'heures et le montant correspondant. Les frais de déplacement de l'entraîneur ne seront pas pris en charge par la Ligue .

Le Président,

J.L. STAUB